

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 29 juin 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni dans la salle des fêtes de ST GENEST DE BEAUZON le vingt-neuf juin deux-mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 22 juin 2022

Date de l'affichage : 22 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, PRADIER Éric, MANIFACIER Christian, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

Etaient excusés : DOLADILLE Monique (pouvoir à Éric PRADIER), RISSE Michel (pouvoir à Christian MANIFACIER), DESCHANELS Georgette (pouvoir à Jean-Jacques ARAKELIAN)

Etait absent : TOUREL Jean-Luc

Participaient à la réunion : Aline LARRIEU ARGUILLE, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Jean-Marc MICHEL

**Objet : Contrat de rivière du Bassin de la Cèze
CS202206004**

Le Président informe l'assemblée que le Contrat de Rivière du Bassin de la Cèze est actuellement en phase d'instruction dans les services de l'Agence de l'Eau. La convention du Contrat, qui à la base ne devait être signée qu'entre l'Agence et le Syndicat ABCèze, doit finalement être signée par tous les maîtres d'ouvrage (concernés par un engagement formel de l'Agence). Ce document a été transmis à tous les délégués avec la convocation.

Les maîtres d'ouvrage signataires ou pressentis qui s'engagent à souscrire aux objectifs du contrat sur les différentes opérations inscrites bénéficieront des aides financières liées au présent contrat.

Ils s'engagent par ailleurs à :

- réaliser les opérations dans les conditions prévues au contrat pendant sa durée et en respectant le calendrier prévisionnel, dans la mesure de leurs disponibilités financières,
- transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au Contrat et aux opérations non-prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du Contrat,
- participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat.

Garantie de taux d'aide :

SISPEC : Malbosq et Brahic – Schéma directeur assainissement / année d'engagement 2022 – Assiette agence de l'opération 50 000 € / taux d'aide de l'agence 50%.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de valider le document contractuel 2022-2024 du contrat de Rivière du Bassin de la Cèze et d'autoriser le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme à Les Vans,
Le Président,
Jean-Marc MICHEL

